

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 18 décembre 2023
N° CD-2023-5-0-1
N° applicatif 8510

Direction
Cabinet du Président

LE PROJET POUR L'ALSACE DE DEMAIN

Résumé : A l'occasion de la consultation initiée par la Collectivité européenne d'Alsace du 20 décembre 2021 au 15 février 2022, les Alsaciennes et les Alsaciens se sont largement exprimés (92,4 %) en faveur du retour d'une Région Alsace à part entière, hors du Grand Est.

Cette aspiration ne se limite pas à une organisation institutionnelle mais ouvre la porte à une question bien plus vaste : quel avenir les Alsaciens envisagent-ils pour leur région ?

Pour y répondre la Collectivité européenne d'Alsace a initié, du 15 avril 2023 au 15 juillet 2023, une contribution citoyenne, invitant les Alsaciennes et les Alsaciens à exprimer leur vision et leurs ambitions pour l'Alsace de demain.

Plus de 2 400 contributions (numérique, papiers, fruit d'ateliers d'échanges) ont été collectées. Elles dressent le portrait d'une Alsace terre d'épanouissement pour chacune et chacun, ouverte sur l'Europe, laboratoire de démocratie et d'implication.

L'objet du présent rapport est de présenter la synthèse des contributions formulées mais également d'en tirer toutes les conséquences nécessaires.

La singularité rhénane de l'Alsace et les besoins de proximité, de simplicité et de cohérence exprimés par les Alsaciennes et les Alsaciens appellent à la création d'une collectivité unique ayant pleinement la capacité d'agir, réunissant les compétences actuelles de la Collectivité européenne d'Alsace, les compétences de la Région Grand Est sur le périmètre de l'Alsace, ainsi que des délégations de compétences de l'Etat.

I. L'Alsace demande la maîtrise de son avenir : un projet démocratique constant et construit par les Alsaciens.

L'Alsace est une réalité historique, géographique, culturelle et économique. Forts de leur héritage et de leurs spécificités, les Alsaciennes et les Alsaciens portent une région vivante et inspirante, témoignant d'une identité unique en plein cœur de l'Europe.

L'Alsace a été meurtrie par la loi Notre du 7 août 2015 et par la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 qui a institué les grandes régions : d'une région à part entière, elle est devenue l'extrémité d'une région.

La loi du 2 août 2019 créant la Collectivité européenne d'Alsace a permis le retour de l'Alsace sur un plan institutionnel à partir du 1er janvier 2021. Toutefois, il ne s'agit que d'une première étape vers un nouveau statut régional.

Comme l'ont toujours porté les élus qui ont initié la Collectivité européenne d'Alsace, les Alsaciennes et les Alsaciens souhaitent le retour à une Région Alsace à part entière, pour disposer de la pleine maîtrise de leur avenir.

A. 92,4 % des Alsaciennes et des Alsaciens souhaitent le retour à une Région Alsace à part entière

Dès sa création, la Collectivité européenne d'Alsace n'a eu de cesse d'innover pour impliquer l'ensemble des citoyens. A ce titre, plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- **La mise en place d'une organisation politique et administrative territorialisée**, dès la création de la Collectivité,
Résultat : 7 territoires d'actions politiques et administratives pour rapprocher les décisions des habitants.
- **La réalisation d'un Tour d'Alsace en 80 jours**, par le Président et les Conseillers d'Alsace, pour aller à la rencontre des habitants, des partenaires et des élus sur les 40 cantons ;
Résultat : 200 rendez-vous et plus de 5 000 rencontres.
- **Le lancement du Conseil de développement d'Alsace**, l'assemblée citoyenne de la Collectivité européenne d'Alsace ;
Résultat : création en septembre 2022, 127 citoyens et représentants d'EPCI, quotidiennement impliqués, avec une importante contribution aux politiques transfrontalières et une nouvelle auto-saisine sur le lien élus et citoyens.
- **L'inscription de l'Alsace dans un projet d'avenir rhénan** ;
Résultat : 142 projets concrets soutenus au travers du Schéma alsacien de coopération transfrontalière.
- **La mise en place d'un droit d'interpellation** ;
Résultat : Mise en place en septembre 2023 permettant aux citoyens de porter un sujet à l'ordre du jour de la Collectivité.
- **La mise en place d'une grande consultation sur l'avenir de l'Alsace** : du 20 décembre 2021 au 15 février 2022, une grande consultation citoyenne a été organisée en Alsace sur l'avenir de la région au sein du Grand Est.
Résultat : Mobilisant 153 844 votants, 92,4 % des participants ont voté en faveur du retour d'une Alsace, région à part entière.

Prenant acte de l'ensemble de ces étapes et de cette expression des Alsaciennes et des Alsaciens, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa séance du 21 février 2022, a mandaté son Président et les Conseillers d'Alsace pour œuvrer à un retour rapide à une région Alsace à part entière.

Ce projet a ainsi été exprimé et expliqué par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs nationaux (Président de la République, ses conseillers, Premiers Ministres, Ministres, Présidente de l'Assemblée Nationale et Président du Sénat, Députés, Sénateurs, Premier Président de la Cour des Comptes et plus récemment Monsieur Eric WOERTH, chargé par le Président de la République de faire des propositions quant à la clarification de l'action publique territoriale et l'identification de nouvelles pistes de décentralisation ...).

Les Assises des Départements de France qui se sont tenues à Strasbourg, du 8 au 11 novembre 2023, ont consacré une part importante de leurs débats au bilan de 40 ans de décentralisation et au pouvoir d'agir exprimée par l'Alsace au travers de sa volonté de différenciation institutionnelle y a été reconnue.

B. Une contribution citoyenne pour construire ensemble l'Alsace de demain

Cette aspiration citoyenne au retour de l'Alsace ne se limite pas seulement à une réforme institutionnelle mais ouvre également la porte à une question bien plus vaste et significative : **quel avenir les Alsaciens envisagent-ils pour leur région ?**

Pour répondre à cette question essentielle, la Collectivité européenne d'Alsace a lancé, lors de son assemblée plénière du 13 avril 2023, une démarche de contribution citoyenne, du 15 avril 2023 au 15 juillet 2023, invitant les Alsaciennes et les Alsaciens à exprimer leurs ambitions pour l'Alsace de demain.

Cette contribution citoyenne a aussi été marquée par une volonté d'inclure tous les citoyens, qu'ils soient élus locaux, membres du Conseil de développement d'Alsace, membres d'associations, acteurs économiques, jeunes (Conseil des jeunes en services civiques, Fédération des MJC ...), mais aussi les invisibles, celles et ceux qui se sentent souvent oubliés.

Au final, 2 407 contributions ont été enregistrées, chacune formulant autant de propositions construites, concrètes et motivées sur toutes les thématiques et cela quelles que soient la répartition des compétences des institutions :

- **Une Alsace solidaire, pour vivre en bonne santé et avec dignité tout au long de la vie.**
- **Une Alsace terre d'épanouissement et de rayonnement culturel.**
- **Une Alsace où il fait bon vivre, au sein d'un environnement préservé et tourné vers l'avenir.**
- **Une Alsace attractive, carrefour transfrontalier dynamique et innovant.**
- **Une Alsace région, cœur de renouveau démocratique, à l'écoute et en pleine capacité d'agir pour ses habitants.**

Les contributions pour l'Alsace de demain sont détaillées en annexes jointes au présent rapport.

II. Comment les Alsaciennes et les Alsaciens voient leur région : le mandat qu'ils donnent aux élus

La vision exprimée par les citoyens se traduit par une volonté collective de mettre en valeur les particularités de leur région, de maintenir un cadre de vie sain, et de bâtir une communauté à la fois solidaire et économiquement prospère.

Cette vision citoyenne constitue un mandat pour l'Alsace de demain, que la Collectivité européenne d'Alsace et chaque Conseiller d'Alsace sont appelés à réaliser, dans un cadre démocratique renouvelé.

A. Une région rhénane, pleinement intégrée et valorisée

Les Alsaciennes et les Alsaciens portent une Alsace rhénane. L'appartenance de l'Alsace à la vallée du Rhin supérieur, loin de se limiter à un simple folklore, est une réalité vécue quotidiennement par les habitants, impactant tous les aspects de la société :

- **un art de vivre**, qui s'exprime dans une multitude d'arts et de traditions ancrés dans la vie des habitants ; la caricature, les orchestres, les théâtres alsaciens, les maisons à colombage, la gastronomie, charmant les nombreux visiteurs de la région.
- **une histoire et une mémoire collective**, qui doivent être non seulement respectées, mais aussi activement vivifiées et transmises.
- **le bilinguisme et l'apprentissage des langues**, portes des cultures voisines, offrant des avantages considérables tant sur le plan personnel que professionnel.
- **l'attachement au droit local**, qui profite à tous dans de nombreux domaines tels que la santé et la protection sociale (avec un régime local de sécurité sociale excédentaire), le Concordat pilier du dialogue interreligieux, etc.
- **l'organisation de services publics à l'échelle rhénane**, passant par un développement massif de projets et de partenariats sur tous les sujets : culture, économie, recherche, industrie, transport, etc
- **un rôle clé dans la diplomatie européenne** : avec Strasbourg capitale européenne, l'Alsace est un acteur clé dans le partenariat franco-allemand.

Les Alsaciennes et les Alsaciens attendent une région encore plus ouverte sur la vallée rhénane, pour assurer un développement harmonieux avec nos voisins. Le renforcement de cette intégration, du vivre ensemble Rhénan et de l'influence européenne de l'Alsace est une chance pour la France et un modèle l'Europe.

B. Une Alsace qui conjugue protection de l'environnement et développement économique.

Les Alsaciens aspirent à un avenir où durabilité, innovation et coopération définissent le développement de leur région :

- **Cadre de vie durable et épanouissant en Alsace** : les Alsaciennes et les Alsaciens sont attachés à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ils aspirent à un logement adapté, accessible et énergétiquement efficace, ainsi qu'un réseau de transport durable. Ils souhaitent mettre en avant la valorisation du travail, l'accueil de nouveaux talents et la promotion d'un tourisme responsable.
- **Économie innovante et industrie de l'Avenir** : pour les Alsaciens, la région doit être reconnue comme un centre d'innovation, soutenant les économies de demain et la collaboration entre universités. Les citoyens veulent une économie verte, basée sur les énergies renouvelables. Ils prônent également le développement d'une économie circulaire dans l'espace rhénan qui valorise cette double culture transfrontalière.
- **Une coopération rhénane pour une communauté de destin** : les Alsaciens souhaitent une région capable de faire face au changement climatique, impliquant des mesures d'adaptation telles que la préservation des ressources en eau. La coopération transfrontalière est une clé pour une meilleure gestion des ressources, des projets d'infrastructure conjoints. Enfin, une agriculture durable et écologique est au cœur de leur vision, favorisant les circuits courts et l'autonomie alimentaire.

C. Une Alsace solidaire, qui prend soin et s'engage pour toutes les générations.

Les Alsaciens souhaitent porter une société plus inclusive, respectueuse et solidaire :

- **Priorité à la jeunesse**, en encourageant sa participation active dans la société. Il sera aussi important de redévelopper les liens transgénérationnels.
- **Attention à nos aînés**, qui doivent pouvoir bénéficier d'un cadre de vie et recevoir des soins garantissant leur bien-être et leur dignité.
- **Accès facilité aux soins**, en développant des centres médicaux de proximité et en renforçant la coopération transfrontalière pour un accès rapide à des soins spécialisés.
- **Intégration des personnes handicapées** dans la société, assurant leur inclusion et égalité.
- **Soutien aux plus démunis** : s'assurer des besoins fondamentaux, se nourrir, se loger, se soigner...
- **Lutter contre toutes formes de discriminations**, une responsabilité pour tous, contre les discriminations raciales, religieuses, de genre, d'orientation sexuelle ...

D. Un laboratoire de démocratie locale et d'implication citoyenne

Les Alsaciens ont exprimé des préoccupations profondes face à une crise démocratique marquée par des taux d'abstention élevés et une défiance envers les institutions. Il est impératif de renforcer l'implication des citoyens et de revitaliser notre démocratie locale.

- **Soutenir la vie associative et éducative**, en promouvant les initiatives associatives, avec un accent sur l'implication active des habitants. Encourager les services civiques et l'éducation à la citoyenneté et aux principes démocratiques.
- **Rendre les services publics plus accessibles, plus simples, réactifs et centrés sur l'humain**, grâce à la valorisation de l'expertise d'usage des habitants dans la gestion des services publics.
- **Devenir un laboratoire de démocratie et d'implication citoyenne** : en encourageant la participation active des citoyens aux processus décisionnels. Des consultations et référendums locaux sur des questions du quotidien, inspirés par des modèles comme les votations suisses, pourront être mis en place pour impliquer davantage les citoyens dans la gouvernance locale.

III. La traduction institutionnelle du mandat donné par les Alsaciens

Les Alsaciennes et les Alsaciens ont exprimé leur vision de l'avenir de l'Alsace et ont donné mandat à la Collectivité européenne d'Alsace pour la mettre en œuvre.

Ce mandat ne peut toutefois être respecté que sous réserve que les institutions de notre pays donnent à l'Alsace les capacités de conserver la maîtrise de son destin, en lui accordant les droits nécessaires, les moyens et la maîtrise de ces moyens pour y parvenir. Ainsi, les ambitions exprimées par les Alsaciennes et les Alsaciens nécessitent de disposer de nouvelles compétences élargies et d'une organisation institutionnelle appropriée : une collectivité unique à statut particulier, hors de la Région Grand Est.

A. Des compétences élargies pour créer de la plus-value : quelques illustrations

Les habitants de l'Alsace ont confié un mandat avec des objectifs ambitieux qui s'étendent au-delà des compétences actuelles de la Collectivité européenne d'Alsace, établissant ainsi des exigences spécifiques.

C'est la combinaison étroite d'un éventail de compétences étendues qui permettra de disposer d'une vraie capacité à agir efficacement et répondre au mandat donné par les Alsaciennes et les Alsaciens.

1. L'éducation, la culture, le bilinguisme : l'âme de la région

Une compétence éducative, linguistique et culturelle renforcée : Développer une stratégie culturelle permettant notamment à l'Alsace de retrouver sa vocation bilingue et biculturelle. En se dotant d'un « pouvoir culturel », il s'agit de lui donner les moyens de défendre son identité et de l'enrichir.

Sur l'éducation, il s'agit de développer l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture rhénane, de disposer d'une compétence en matière de reconnaissance des diplômes délivrés par les institutions éducatives voisines (suisse et allemande) et de développer une politique de transmission du dialecte aux jeunes générations (crèches et maternelles bilingues ou immersives...).

2. La santé et l'environnement : Bien vivre, longtemps, et en bonne santé

La santé, l'une des préoccupations les plus fortes des Alsaciennes et des Alsaciens : Un transfert de compétences en matière de santé est indispensable. Tout le monde convient que le système des Agences Régionales de Santé (ARS) est à bout de souffle. La gestion efficace de la crise COVID par les Départements en est d'ailleurs le témoin direct. Le temps est venu pour des expérimentations et pour une nouvelle organisation territoriale.

L'Alsace peut s'appuyer sur une situation originale (régime local d'assurance maladie, contexte transfrontalier, ...) pour revendiquer la recherche d'un nouveau cadre régional de santé : planification de l'offre et plan régional de santé.

Agir pleinement pour le bien-être et la dignité de nos aînés : Dans le champ de l'autonomie, un transfert des compétences de l'ARS vers la Collectivité européenne d'Alsace sera engagé pour la bonne gestion des établissements : pleine compétence sur les EHPAD (suivi, contrôle, tarification...) pour renforcer l'accueil et la qualité de prise en charge (ex : déploiement du label Humanitude).

Des compétences fortes en matière de protection de l'environnement : un environnement sain est une préoccupation constante des Alsaciennes et des Alsaciens.

L'Alsace est un territoire particulièrement dense qui doit prendre des mesures rigoureuses pour protéger un espace naturel, avec un accent sur la transition énergétique et écologique : plan d'aménagement régional pour préserver les espaces naturels subsistants, protection de nos ressources naturelles, tels que l'eau, la nappe phréatique et les fleuves, développement de l'approvisionnement énergétique de la région (géothermie, biomasse et l'éolien qui constituent des secteurs à haut potentiel).

3. Plus d'Europe, pour l'économie et l'emploi

La mobilité, pour une révolution des transports : Pour agir sur toutes les mobilités englobant routes, trains et mobilités douces au lieu de les considérer de manière fragmentée. Cela permettra d'assurer plus de proximité et de fiabilité pour les transports en commun et une meilleure coordination entre les différents moyens de transport.

Des transports scolaires adaptés aux besoins : La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une vision précise de l'évolution des effectifs des collégiens et fixe les périmètres d'affectation des collèges (carte scolaire). La combinaison des compétences transports scolaires et éducation est incontournable.

Un développement économique dynamique, durable et intégré dans le Rhin Supérieur : La Collectivité européenne d'Alsace doit être pleinement en mesure d'accompagner son tissu économique local constitué principalement d'artisans, de TPE et de PME. Pleinement inscrite dans l'espace du Rhin supérieur-et dans un environnement à la fois dynamique et concurrentiel, la Collectivité européenne d'Alsace doit disposer de l'ensemble des capacités pour soutenir les filières d'innovation industrielle dans les secteurs d'avenir (énergies décarbonées, santé et industries pharmaceutiques, filières agricoles, viticoles et forestières...).

Formation et insertion, pour un bassin d'emploi dynamique : afin de répondre aux besoins du territoire et aux demandes de flexibilité des acteurs économiques locaux. Ces compétences s'inscrivent en complément de celles dont dispose déjà la Collectivité européenne d'Alsace, notamment dans le champ de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée (allocataires du RSA). Il s'agit aussi de veiller à exploiter les potentialités du contexte rhénan (formation bilingue, apprentissage transfrontalier, cursus de formation binationaux, harmonisation des diplômes, etc.).

La coopération transfrontalière et l'intégration rhénane : s'approprier le plein exercice des traités transfrontaliers en vigueur, développer une capacité d'influence suffisante sur la création de lois ou obtenir des aménagements législatifs nécessaires, sans oublier la possibilité de contribuer à des avancées diplomatiques sur tous sujets prioritaires.

La gestion des fonds européens pour une utilisation stratégique des ressources disponibles afin de soutenir des initiatives qui bénéficient à l'Alsace dans son ensemble.

4. Un droit local renforcé et modernisé

Le droit local est actuellement de plus en plus remis en cause : régime local d'assurance maladie, enseignement religieux, corporations, etc.

La Collectivité européenne d'Alsace pourrait devenir le cadre de la modernisation de nombreux aspects du droit local comme l'ont montré les initiatives prises en matière de livre foncier et du registre des associations en collaboration avec le Département de la Moselle.

B. La traduction institutionnelle : une collectivité unique à statut particulier en pleine compétence pour agir, dans une région à taille humaine

La singularité rhénane de l'Alsace et les besoins de proximité, de simplicité et de cohérence exprimés par les Alsaciennes et les Alsaciens appellent à la création d'une collectivité unique ayant pleinement la capacité d'agir, réunissant les compétences actuelles de la

Collectivité européenne d'Alsace, les compétences de la Région Grand Est sur le périmètre de l'Alsace, ainsi que des délégations de compétences de l'Etat.

1. Une collectivité unique pour simplifier l'organisation territoriale

Les Alsaciennes et les Alsaciens réclament une simplification institutionnelle. L'organisation institutionnelle est peu compréhensible et la répartition des compétences entre collectivités n'est pas lisible.

L'Alsace doit devenir une Collectivité unique à statut particulier, région à part entière, hors du Grand Est, regroupant les compétences et les moyens de la Collectivité européenne d'Alsace et, sur le périmètre alsacien, de la Région Grand Est.

Ce serait une simplification pour les habitants, acteurs locaux et partenaires, notamment dans les champs de compétences partagées, qui doivent aujourd'hui respecter des procédures, des délais, des modes d'instructions propres à chaque collectivité : pour eux, toutes les démarches administratives seraient simplifiées, ce qui représente un gain important de temps administratif qui pourra être consacré à leurs missions propres.

Cette collectivité unique pourra disposer d'un véritable pouvoir réglementaire pour adapter des dispositions nationales au contexte local.

2. Des compétences élargies, pour une véritable capacité à agir

Cette collectivité unique à statut particulier doit disposer d'un éventail de compétences étendues pour les combiner, répondre aux besoins, avec des ressources fortes et un ancrage historique.

Le mandat donné par les Alsaciennes et les Alsaciens rend donc incontournable un **véritable pouvoir d'agir** qui revient à doter cette Collectivité unique :

- Des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région sur le périmètre alsacien, pour mieux coordonner l'action publique, tout en la rapprochant des concitoyens et des acteurs locaux, et dotée de compétences complémentaires.
- Mais également de compétences transférées par l'Etat : santé, environnement et ressources naturelles, avec les agences de l'eau par exemple, tourisme et fleuves (par exemple les Voies navigables de France).

3. Une gouvernance politique et des services publics de proximité

La proximité est l'enjeu essentiel de la délivrance du service public. Il s'agit de disposer de services publics essentiels en territoires, au plus près des habitants (notamment la santé), faisant preuve par ailleurs de capacité d'écoute, d'empathie, de respect, et d'adaptation aux usagers. C'est tout le sens du service public alsacien que déploie la Collectivité européenne d'Alsace : plus simple, plus humain, plus proche, ...

Par ailleurs, une organisation territorialisée de la gouvernance politique devra être assurée à l'échelle de territoires de vie, avec des Conseillers d'Alsace en capacité de décider des affaires du territoire.

4. Une autonomie fiscale et financière

La Collectivité unique à statut particulier disposera des ressources affectées par le droit commun aux départements, et plus spécifiquement à la Collectivité européenne d'Alsace

s'agissant de la taxe poids lourds, et aux régions. Elle devra percevoir des dotations supplémentaires en compensation des transferts de compétences dont elle aura bénéficié.

5. Des Conseillers d'Alsace ancrés dans les territoires

La collectivité unique à statut particulier serait dirigée par des conseillers territoriaux d'Alsace, dont le mode d'élection pourrait s'appuyer sur un scrutin binominal mixte à deux tours pour permettre un ancrage territorial de proximité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

Vu la création le 1er janvier 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace et les compétences dont elle se trouve dotée,

Vu les principes de la loi 3DS qu'elle s'est appliquée à mettre en œuvre :

- en matière de décentralisation, par la fusion de deux départements et la création d'une nouvelle collectivité, de fait à statut particulier ;
- en matière de différenciation, par la mise en place d'actions et de dispositifs adaptés aux territoires d'action ;
- en matière de déconcentration, par la mise en place d'une organisation territorialisée des services ;
- en matière de simplification, par la mise en place du service public alsacien.

Vu la consultation citoyenne organisée en 2022, mobilisant 153 844 votants, dont 92,4 % des participants ont voté en faveur du retour d'une Alsace, Région à part entière, confirmant ainsi le projet poursuivi par les élus de la Collectivité européenne d'Alsace.

Vu les ambitions des Alsaciennes et des Alsaciens, exprimées lors de la « contribution citoyenne » menée par la Collectivité européenne d'Alsace du 15 avril au 15 juillet 2023 ;

Considérant que les Alsaciens ont clairement exprimé leur volonté d'une Région Alsace à part entière, hors du Grand Est;

Considérant que cette volonté est exprimée depuis de longues années tant par les habitants que leurs élus, et que ce projet s'inscrit donc dans une continuité forte ;

Considérant que le projet alsacien remplit toutes les conditions pour réussir : l'adhésion des habitants qui l'attendent, un périmètre d'action publique à la bonne échelle, un paysage institutionnel simplifié et plus lisible, des compétences étendues, un cadre institutionnel propice à développer un réel projet d'intégration européenne avec ses voisins suisse et allemand,

Considérant que sur le principe de différenciation l'Alsace est prête à devenir un laboratoire du renouveau démocratique et lieu d'expérimentation,

- **Prendre acte** du mandat donné par les Alsaciennes et les Alsaciens pour la réalisation des orientations fortes exprimées à l'occasion de la démarche de contribution citoyenne ;
- **Considérer** que les contributions, jointes en annexe au présent rapport, exprimées par les Alsaciennes et les Alsaciens ainsi que le mandat donné, doivent enrichir les politiques publiques déjà menées par la Collectivité européenne d'Alsace mais fondent également la nécessité d'aller plus loin pour disposer d'un véritable pouvoir d'agir ;

- **Demander** ainsi formellement la création, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une collectivité unique à statut particulier ayant pleinement la capacité d'agir, réunissant les compétences et moyens de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que les compétences et moyens de la Région Grand Est sur le périmètre de l'Alsace, conformément à l'article 72 de la Constitution ;
- **Demander**, pour compléter les capacités à agir de cette nouvelle collectivité, un transfert de compétences de l'Etat concernant notamment le champ sanitaire (élaboration du plan régional de santé, tarification des établissements sociaux et médico-sociaux, ...), le champ de la protection des ressources naturelles (protection de l'eau, agences de l'eau, Voies Navigables de France...), le champ éducatif (schéma prévisionnel des formations, développement des formations de et dans l'allemand et ses variantes dialectales, ...)... ;
- **Demander** l'adoption d'une loi autorisant la création de cette Collectivité unique à statut particulier et chargeant le Gouvernement, dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, de définir par voie d'ordonnances, dans les 12 mois suivant la promulgation de la loi, les modalités de mise en place et de fonctionnement de cette nouvelle collectivité : droit électoral, dispositions institutionnelles, budgétaires, fiscales, financières et comptables, concours financiers de l'Etat, évaluation et transfert à la Collectivité européenne d'Alsace des moyens de la Région Grand Est sur le périmètre alsacien et de l'Etat (ressources humaines, moyens budgétaires,...).
- **Me charger** de prendre toute initiative pour mettre en œuvre ce projet voulu par les Alsaciennes et les Alsaciens, en s'adressant au Président de la République, au Gouvernement, aux Parlementaires ainsi qu'à toutes les autorités nationales compétentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY